Convention citoyenne pour le climat

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 19/07/2019
Sous-titre
Les critères de sélection des citoyennes et citoyens se précisent
Chapeau

La Convention citoyenne pour le climat, annoncée par le Président de la République Emmanuel Macron lors de sa réponse au mouvement des « gilets jaunes » le 25 avril, sera composée de 150 citoyennes et citoyens tirés au sort qui auront pour mission de proposer **une série de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique**.

Corps

Le tirage au sort par téléphone des 150 participantes et participants aura lieu cet été, à partir de la deuxième partie du mois d'août et jusqu'à mi septembre.

Environ **300 000 personnes seront appelées** ; 85% sur portable, 15% sur fixe.

La première réunion de la Convention est prévue **les 4, 5 et 6 octobre**.

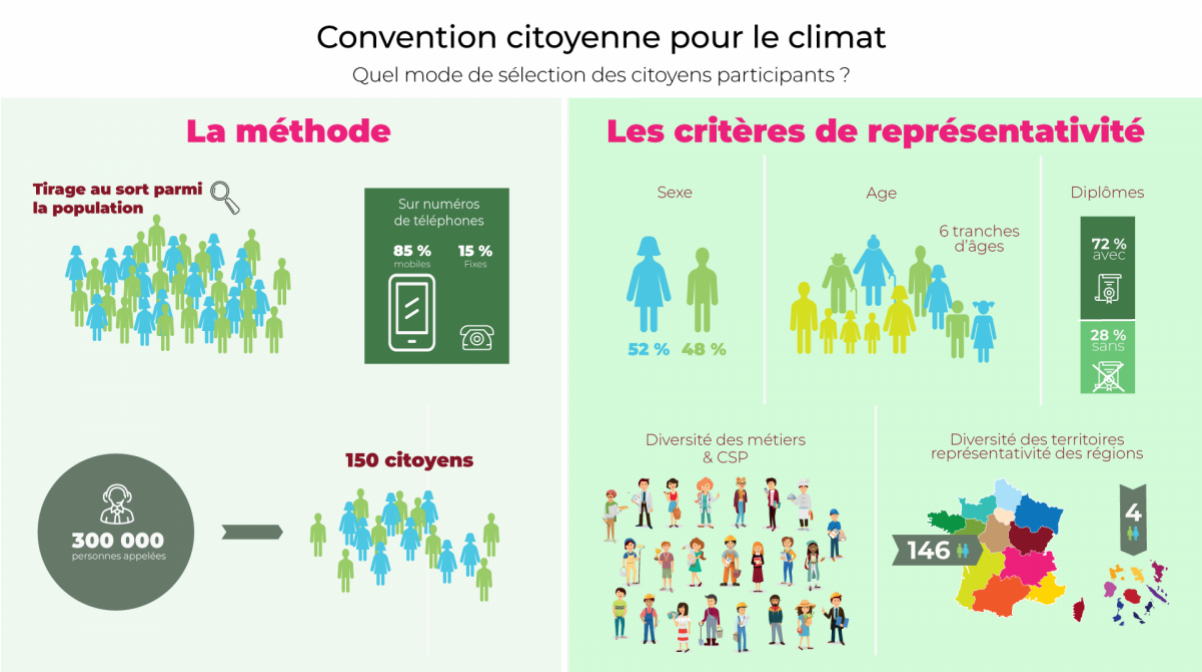

Les critères de sélection

Des critères **conformes à la population française** seront utilisés pour choisir les 150 citoyennes et citoyens :

- **Le sexe** : 52% de femmes, 48% d'hommes
- **L'âge** : 6 tranches d'âge, conforme à la pyramide des âges de la population française. Des jeunes âgés de 16 ou 17 ans pourraient également participer.
- **Le diplôme** : 28% des participantes et participants seront sans diplôme ou détenteurs d'un niveau brevet
- **Le métier** : diversité des catégories socioprofessionnelles (CSP)
- **Le territoire :** le poids des régions sera pris en compte, avec quatre représentants pour les Outre-Mer, et la répartition urbaine entre les pôles urbains, leurs couronnes et les zones rurales.

  Il y aura également des représentants des quartiers populaires et des personnes en situation de grande pauvreté.

Quelle indemnisation pour les citoyennes et citoyens ?

Les participantes et participants de cette Convention citoyenne toucheront **une indemnité journalière** de session de **86,24€**, une indemnité de transport, une indemnité de perte de revenu professionnel (nombre d'heures de session + 10,03€) et si besoin une indemnité journalière de séjour.

Les familles monoparentales pourront également bénéficier d'**une indemnité de garde d'enfant**.

Les différentes étapes de la Convention

1. Les 150 citoyennes et citoyens se réuniront pour la première fois **les 4,5 et 6 octobre**
2. Suivront ensuite **6 week-ends de 3 jours** de travail jusqu'à début 2020
3. **Fin janvier/début février**, ces citoyennes et citoyens présenteront leurs recommandations.

Les recommandations de la Convention seront transmises - sans filtre - au Parlement, au référendum ou mises en oeuvre par des règlements.

La convention citoyenne dans la presse
> *"Comment seront choisis les 150 participants de la Convention citoyenne sur le climat ?"* - *l'Obs*
> *"Convention citoyenne climat : 1ère réunion début octobre"* - *ID, l'info durable*
> *"Convention citoyenne, un tirage au sort et des questions"* - *La Croix*
> *"La convention pour le climat, un enjeu démocratique"* - *Le Monde*
> *"Convention citoyenne sur l'écologie : souriez, vous pouvez être appelé !"* - *Paris Match*
> *"Tirage au sort, méthodologie, garants : comment va fonctionner la convention citoyenne sur le climat"* - *France Inter*
> *"Convention citoyenne sur la transition écologique : ferez-vous partie des élus ?"* - *La Voix du Nord*

Tags :

- convention citoyenne
- adaptation au changement climatique impact sur l'environnement

© - copyright CESE - Mai 2024